

L'engagement tarifaire du délégataire PFG

➤ Un service complet d'obsèques, négocié avec le délégataire, à un prix forfaitaire

PRESTATIONS ET FOURNITURES OBLIGATOIRES

PRIX TTC €

Convoi comprenant le corbillard et son chauffeur	450,00
Cercueil équipé de 4 poignées et d'une garniture étanche	754,00
• « Boquen » en chêne massif	
• « Vauclair » en pin massif	

PRESTATIONS ET FOURNITURES FACULTATIVES

PRIX TTC €

• Capiton (réf. A1121 pour inhumation ou crémation)	103,00
• Équipement complémentaire : oreiller, plaque gravée, initiales (réf. A120 ou A121 pour inhumation ou crémation)	103,00
• 3 porteurs	502,00
• Organisation et préparation des obsèques	327,00
• Aide et accompagnement d'un maître de cérémonie	202,00

Total TTC

2 441,00 €

RAMENÉ AU PRIX FORFAITAIRE DE

1 269,60 €*

Tous les décès qui se produisent sur le territoire des communes adhérentes au syndicat et qui ne donnent pas lieu à des transferts à l'extérieur, peuvent bénéficier de l'engagement tarifaire négocié par le syndicat auprès de PFG.

Ce service complet d'obsèques, comprenant, toujours les mêmes prestations et fournitures, permet aux familles de bénéficier d'un prix forfaitaire identique sur l'ensemble des communes du syndicat.

Pour en bénéficier, les familles doivent s'adresser aux agences du délégataire PFG installées sur le territoire des communes appartenant au syndicat.

*NB : peuvent s'ajouter à ce forfait des frais extérieurs tels que notamment :

- les frais d'inhumation (creusement de la fosse) ou de crémation,
- l'achat éventuel d'une concession au cimetière,
- des frais de marbrerie funéraire,
- des frais et taxes réglés à des tiers :
taxes d'inhumation, vacation de police, frais de culte, redevance de crémation, urne cinéraire ou cendrier (en cas de crémation), avis de décès dans la presse, fleurs, faire-part, etc...

